

# Commune de LA GENEYTOUSE

## Registre des délibérations du Conseil Municipal

### Délibération n°2016-44 en date du 29/06/2016 concernant l'aménagement du parking de l'école et de la salle polyvalente :

Le Conseil municipal de La Geneytouse s'est réuni à la mairie le 29 Juin 2016, à 19H00, suivant convocation en date du 23 Juin 2016, sous la présidence du Maire, M. Alain FAUCHER.

Présents : MM. Alain FAUCHER, Jean-Claude LEBLOIS, Roger DESROCHE, Pascal BABAUDOU, Michel JACQUET, Thierry ARMAND, Sylvie ALAMARGOT, Marc DUBREUIL, Thierry BERGER, Andrée HARGE, Dominique GILLES, Christine CASTANET.

Représenté : MM. Christelle LATOUR procuration à Christine CASTANET.

M. Pascal BABAUDOU été élu secrétaire de séance.

Membres	Présent	Représentés	Votants	Exprimés	Pour	Contre
15	12	1	12	13	13	0

Le Maire présente au conseil municipal un projet de réaménagement du parking de l'école et de la salle polyvalente réalisé par l'Agence Technique Départementale (ATEC).

Il s'agit d'aménager et de sécuriser le stationnement le long du cours de tennis en incorporant une place pour personne à mobilité réduite. Une autre zone de stationnement sera réalisée face à l'entrée du cours de tennis pour laquelle une acquisition de terrain d'environ 500 m<sup>2</sup> sera nécessaire.

Il précise que le coût d'objectif de l'opération a été estimé à 91 800,00 euros TTC,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

**APPROUVE** le projet d'aménagement réalisé par l'ATEC et le coût d'objectif global de l'opération soit 91 800,00 euros TTC.

**MANDATE** le Maire pour demander l'attribution de subventions auprès de la Préfecture et du Conseil Départemental de la Haute Vienne.

A La Geneytouse, le 01 juillet 2016  
Le Maire,

Alain FAUCHER

